



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 19 FEV. 2020

Ecole Fondamentale Tandel
Madame Viviane Coremans
4, Veianerstroos
L-9395 Tandel

N/Réf.: 95175

Madame,

En réponse à votre requête du 18 décembre 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'organisation d'une activité pédagogique « Zaubernuecht am Bësch » en date du 5 mars 2020 sur le territoire de la commune de TANDEL: section BD de BASTENDORF (Groussebësch), j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. La manifestation se déroulera sur le territoire de la commune de Tandel, conformément aux règles de bonne conduite signées de votre part.
2. La manifestation suivra le tracé repris sur la carte topographique soumise.
3. L'organisateur sera responsable de tous les dégâts causés sur le tracé.
4. L'Etat décline toute responsabilité pour la réparation d'éventuels accidents survenus sur le tracé.
5. Il est interdit d'utiliser des lampes de poches à lumière blanche et à luminosité supérieure à 250 Lumen.
6. En cas de contrôle, l'organisateur devra être à même de présenter la présente autorisation, respectivement une copie.
7. Le préposé de la nature et des forêts (M. André Jo, tél : 621 202 100) sera averti avant la manifestation et toutes les instructions que le préposé de la nature et des forêts se verra obligé de donner afin que la protection de l'environnement naturel soit assurée seront poursuivies.

Il incombe à l'organisateur de la manifestation de s'assurer de la praticabilité et de la sécurité du tracé emprunté, notamment eu égard à la pratique de la chasse, aux travaux forestiers, aux travaux d'infrastructures, etc.

Il est également recommandé à l'organisateur de contracter une assurance RC garantissant la responsabilité civile des propriétaires fonciers par application des articles 1382 – 1386 du Code Civil.

Le présent accord ne vaut que pour la manifestation du 5 mars 2020 et ne crée aucun droit à faire valoir ultérieurement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises, notamment celle des propriétaires fonciers des terrains privés ou communaux qui seront traversés pour autant qu'il ne s'agisse pas de sentiers marqués officiellement.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Partie réservée au ministère

Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Entré le

10 JAN. 2020
95175

Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Organisation d'une manifestation (art. 15)

Les constructions en rapport avec une manifestation de même que le camping en zone verte en lien avec une manifestation ne sont pas autorisables

Références

Requérant

Nom : COREMANS Prénom : VIVIANE
Association : ECOLE FONDAMENTALE TANDEL
N°, rue : 4, VEIANERSTROOSS
Code postal : 9395 Localité : TANDEL
Téléphone : 691 68 26 64
Email : viviane.coremans@education.lu

Situation géographique

Commune(s) :

TANDEL

Section(s) :

SECTION BD
de Bastendorf
Groussebësch

Description de la manifestation

Désignation exacte :

Zaubernuecht am Bësch

Description précise du tracé ou de l'utilisation du site :

- Manifestation sportive non compétitive
 Compétition sportive
 Marche populaire sans stand de ravitaillement
 Marche populaire avec stand de ravitaillement y incluant les marches gourmandes
 Autres manifestations de loisirs (activité pédagogique)

Date de la manifestation :
Nombre de participants :
Horaire de la manifestation :
Lieu :

*

05.03.2020 (12.03.)
+1-40
18.00 - 22.00
Bastendorf

au

/

- Forêt
 Zone Natura 2000
 Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
 Sur les cours d'eau

Date du montage :
Durée du montage :
Date du démontage :
Durée du démontage :

05.03.2020 (12.03.)
1h
05.03.2020 (12.03.)
1h

au

/

au

/

Usage d'engins automoteurs en dehors des chemins goudronnés:

- Non
 Oui, sur des chemins non goudronnés
 Oui, hors chemin

Attention, à l'intérieur des réserves naturelles, l'usage d'engins automoteurs n'est pas autorisable

** date réserve (en cas de conditions météorologiques ne permettant pas de sortie en forêt)*

Liste des pièces à joindre à la demande (en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
 Un extrait du plan topographique avec indication de l'implantation et/ou du tracé projeté
 Déclaration de protection des données (document à joindre)

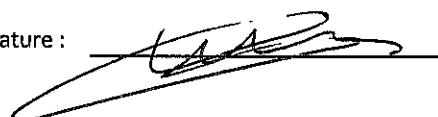
Lieu, date et signature

Tandel

, le

18.12.2019

Signature :



Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Service des autorisations
L-2918 Luxembourg